



MAIRIE VAUJANY

Commune DE VAUJANY

Avis d'enquête publique Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

ARTICLE 1 :

Par arrêté n°2025-02 en date du 24/03/2025 le Maire de la Commune de Vaujany a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaujany.

Le projet de révision de PLU de la commune de Vaujany mis à l'enquête publique vise à :

- Promouvoir un développement équilibré consolidant la structure en chapelet des villages et hameaux de Vaujany ;
- Soutenir le développement touristique, fondement de la dynamique économique et démographique ;
- Assurer le renouvellement ainsi que la modernisation du domaine skiable et poursuivre le développement d'un tourisme « 2 grandes saisons » ;
- Diversifier l'offre des hébergements touristiques au sein des hameaux et villages ;
- Compléter l'offre d'habitat des hameaux et villages par la diversification et l'adaptation du parc aux besoins des nouvelles populations ;
- Accompagner le développement de l'habitat et des hébergements touristiques par de nouveaux équipements et services ;
- Poursuivre la politique menée en matière de déplacements en limitant autant que possible la circulation au sein de la station (organisation du stationnement, développement des transports en commun inter-hameaux, liaisons piétonnes, ...) ;
- Préserver les secteurs de pâturages, garant de l'identité rurale de Vaujany ;
- Préserver les qualités paysagères à grande et petite échelle ainsi que les grands équilibres du territoire (massif des Grande Rousse, cascades, lacs d'altitude, etc.).

Il sera donc procédé, du 14 avril 2025 10h00 au 23 mai 2025 17h00, à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaujany pour une durée de 40 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 2 :

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Dominique GREMEAUX en qualité de suppléant, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision N°E25000035/38 du 3 mars 2025.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sur le Plan Local d'Urbanisme de Vaujany) :

Pour la version papier :

- En Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux jours et heures d'ouverture habituels** (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit du lundi au vendredi de **10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**.

Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-de-vaujany.fr> - rubrique urbanisme
- Sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6125/>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.**

ARTICLE 4 :

Pendant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 14 avril 2025 10h00 au vendredi 23 mai 2025 17h00**, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le **registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés

et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à disposition du public en Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 3). Ces contributions seront également mises en ligne sur le registre dématérialisé.**

- Sur le **registre d'enquête dématérialisé** :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6125/>

- En les adressant par **courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : enquete-publique-6125@registre-dematerialise.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé. Elles seront également annexées au registre d'enquête publique ;

- En les adressant par **voie postale** à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête : Mairie de Vaujany à l'adresse suivante : Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice - Mairie de Vaujany, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 5 :

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- **Permanence n°1 : lundi 14 avril 2025 de 10h à 12h**
- **Permanence n°2 : samedi 3 mai 2025 de 10h à 12h**
- **Permanence n°3 : mercredi 14 mai 2025 de 14h à 17h**
- **Permanence n°4 : vendredi 23 mai 2025 de 14h à 17h**

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice sera également joignable à l'adresse mail suivante :

enquetepubliqueplu@vaujany.fr . **Cette adresse ne pourra pas être utilisée pour procéder au dépôt des contributions à annexer au registre d'enquête publique.**

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice procédera à la clôture de l'enquête et rencontrera sous huit jours le Maire ou son représentant et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour établir et transmettre au Maire, son rapport et ses conclusions motivées ainsi que l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en Mairie, accompagné des registres et des pièces annexées.

ARTICLE 7 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par la commissaire enquêtrice le Conseil Municipal de Vaujany se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU de la commune de Vaujany, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 8 :

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en Mairie.

Fait à Vaujany, le 24 mars 2025,

Le Maire,

Yves GENEVOIS.

alpe+huez

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DE MODIFICATION DU TELEPORTE DU RIF NEL
AVEC AJOUT D'UN TRONCON PORTE PAR SATA GROUP**

Par arrêté municipal du 07/04/2025, M. le Maire de la commune d'Huez

a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du téléporté de la télécabine du Rif Nel avec ajout d'un tronçon porté par SATA GROUP.

Cette enquête s'ouvrira le **lundi 5 mai 2025 à 9h** et sera close le **jeudi 5 juin 2025 à 17h**, y compris par voie électronique, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Modalités de consultation par le public :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de présentation du projet, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse de SATA Group, ainsi qu'un registre d'enquête publique papier, seront tenus à disposition du public en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez - 226 route de la Poste - 38750 HUEZ, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h, hors jours fériés.

L'ensemble de ces pièces seront également consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture précités sur un poste informatique et seront mises en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquete-en-cours/>

et sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6193>

Modalités de participation du public :

Madame Stéphanie RETOURNAY et Monsieur Georges GUERNET en qualité respectivement de commissaire-enquêtrice titulaire et commissaire-enquêteur suppléant, désignés par décision n° E25000039/38 en date du 27 février 2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la Mairie annexe de l'Alpe d'Huez, siège de l'enquête, les jours et heures suivants :

- Permanence en mairie annexe :

Permanence P1 : Le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h ;

Permanence P2 : Le samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h ;

Permanence P3 : Le jeudi 5 juin 2025 de 14h à 17h.

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier tenu à disposition du public en mairie,

- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6193> ,

- par courrier électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-6193@registre-dematerialise.fr ,

- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ.

Clôture de l'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à disposition du public pendant un an en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à l'adresse suivante :

<https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquetes-terminees/>

A l'issue de l'enquête publique, monsieur le maire de la commune d'Huez est compétent pour prendre les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le projet soumis à enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet :

- M. Thierry HUGUES, Responsable exploitation - SATA Group - 131 rue du Pic Blanc - 38750 HUEZ - thierry.hugues@sataski.com

- M. Jean-Yves NOYREY, Maire d'HUEZ - Mairie annexe de l'ALPE D'HUEZ - 226 route de la Poste - 38750 HUEZ - urbanisme@mairie-alpedhuez.fr

A2025C16309



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE projet de remplacement de la télécabine de POUTRAN et aménagements associés sur les communes d'OZ en OISANS et d'HUEZ porté par SATA group

Par arrêtés municipaux des 19 et 21 mars 2025, Messieurs les Maires des Communes d'Oz en Oisans et Huez ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de remplacement de la télécabine de POUTRAN et aménagements associés sur les communes d'OZ en OISANS et d'HUEZ, porté par SATA group.

Cette enquête s'ouvrira le **lundi 14 avril 2025 à 9 heures** et sera close le **mercredi 14 mai 2025 à 17 heures**, y compris par voie électronique, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Modalités de consultation par le public :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre d'enquête publique papier, seront tenus à disposition du public

en Mairie d'OZ en OISANS - 34 route d'Oz, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir les lundis, mercredis et vendredis de 14 heures à 17 heures - les mardi, jeudi et samedis de 8 h 30 à 12 heures, hors jours fériés.

Sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-oz.fr/>.

En Mairie d'HUEZ - Mairie annexe de l'Alpe d'Huez - 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, hors jours fériés. Sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :

<https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquete-en-cours/>

Modalités de participation du public :

Monsieur Georges GUERNET et Madame Stéphanie RETOURNAY en qualité respectivement de commissaire-enquêteur titulaire et commissaire-enquêtrice suppléant, désignés par décision n°E25000038/38 en date du 27 février 2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales,

A OZ

Office du Tourisme - le 14 avril 2025 de 9 h à 12 h

Mairie - le 23 avril 2025 de 13 h à 16 h

Mairie - Le 14 mai 2025 de 13 h à 16 h

A HUEZ

Mairie - le 30 avril 2025 de 9 h à 12 h

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique papier tenus à disposition du public en mairies d'Oz et d'Huez,

- Sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6147>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-6147@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/6147> et donc visibles par tous

- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie d'Oz en OISANS - 34 route d'Oz 38114 OZ en OISANS.

Clôture de l'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en mairies aux jours et heures habituels d'ouverture et aux adresses suivantes :